

## SEANCE DU 17 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 07/06/2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, MASSÉ, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRAULT, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, BERTIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, GRENAT, formant la majorité des membres en exercice.  
Conseillers absents excusés: ANTOINE, ALLUIN, MAURICE  
Conseillers votants : 12  
Secrétaire de séance : Monsieur David MASSÉ.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

### **2014/34. Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de bancs d'essai de groupes électrogènes par le 12<sup>ème</sup> BSMAT (CPE)**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier présenté par le chef de corps de la 12<sup>ème</sup> base de soutien du matériel de Neuvy-Pailloux relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de bancs d'essai de groupes électrogènes sur le site de son détachement de Nouâtre.

Une consultation au public est ouverte du lundi 26 mai au 27 juin 2014 inclus en mairie de Nouâtre aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le territoire de la commune étant atteint par le rayon d'affichage de deux kilomètres, le Conseil Municipal est appelé, conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de ladite enquête, et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de bancs d'essai de groupes électrogènes par le 12<sup>ème</sup> BSMAT – Détachement de Nouâtre.

### **2014/35. Numérotation des habitations dans les hameaux**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que La Poste a émis la nécessité de numéroter les habitations se trouvant dans les hameaux pour apporter à la fois un moyen d'ordre et de police ainsi qu'un avantage personnel pour tous les habitants.

La commune de Marcilly-sur-Vienne serait concernée par 45 points de distribution répartis ainsi :

- Le Port de Nouâtre	2	- Les Martins	5
- Les Bouctonnières	4	- Les Besnaux	3
- Le Clos	2	- Le Petit Peuil	2
- Les Petites Places	2	- Le Grand Peuil	3
- Le Peu Blanc	3	- Le Volailon	2
- Beauvois	3	- La Venaudière	2
- Les Perrières	12		

La commune de Marcilly-sur-Vienne aura à sa charge le numérotage des hameaux ainsi que la fourniture des plaques indicatrices des numéros.

Le Conseil Municipal, appelé à donner un avis sur cette demande,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la demande de La Poste afin d'améliorer la précision des adresses géo-postales et apporter un meilleur confort de localisation pour les visiteurs, les livreurs et surtout les services de secours grâce aux coordonnées GPS.

#### **2014/36. Convention de récupération d'animaux Société Fourrière Animale 37**

Monsieur le Maire explique que la convention signée avec la société DOG PROTECTION pour la récupération d'animaux a été dénoncée le 06 mai 2014.

Afin de palier cette absence de services, Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention de récupération d'animaux avec une nouvelle société : FOURRIERE ANIMALE 37 à Rivarennnes.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'exécution en ce qui concerne la prise en charge des animaux errants et dangereux de notre commune.

Le montant de toutes prestations de récupération sera de 53,00 Euros HT au 1<sup>er</sup> Juillet 2014.

Les frais de pension (10.50 € HT par jour) et de vétérinaire (sur une base forfaitaire) seront facturés aux propriétaires identifiés.

Dans le cas contraire, la mairie prendra en charge la facture.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ACCEPTE de passer la convention de récupération d'animaux avec la Société FOURRIERE ANIMALE 37 à Rivarennnes.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Société FOURRIERE ANIMALE 37 et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **2014/37. Révision du loyer – Logement communal 15 rue principale au 1<sup>er</sup> juillet 2014**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la révision du loyer, logement communal 15 rue Principale, qui doit être basée sur l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

Valeur de l'indice de référence des loyers :

- 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 : 123.97

- 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 : 124.83

Variation annuelle de + 0.69 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas appliquer l'augmentation annuelle prévue compte-tenu des travaux effectués par les locataires.

**FIXE** le loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

Logement sis 15 rue Principale loué actuellement à

Monsieur et Madame Yannick ROBINEAU au même prix soit 328.90 Euros.

#### **2014/38. Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine**

Une étude a été confiée en mars 2012 au cabinet ADOPALE pour la réalisation d'un diagnostic de l'offre de santé et l'identification des professionnels intéressés pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Sainte-Maure-de-Touraine et de cabinets satellites à St Epain et Nouâtre.

La seconde phase concernait le dimensionnement et la faisabilité du projet afin de :

- Affiner le besoin en surfaces (impact de la mutualisation et des besoins évolutifs)
- Réaliser des propositions de schéma fonctionnel des structures
- Réaliser une estimation financière des trois sites (Sainte-Maure, St Epain, Nouâtre)
- Rédiger le programme technique des structures
- Identifier les financements mobilisables

L'étude a confirmé :

- l'attractivité exercée à l'intérieur de la Communauté de communes
- l'intérêt croissant des professionnels pour ce projet

L'Agence Régionale de santé a émis un avis favorable sur la globalité du projet, ce qui permet à la Communauté de communes de prétendre aux financements.

Vu la loi 204-809 du 13 août 2004,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février et notamment son article 43-II

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 35.38 et 43

Vu les articles L5211-17 et L5211-5 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 2 juin 2014 concernant la prise de compétences en faveur de la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et de ses satellites,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la révision des statuts relative à la prise de compétence en faveur de la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et de ses satellites par la Communauté de Communes.

<b>2014/39. Nomination des responsables pour le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)</b>
--

Suite aux élections municipales de mars 2014, les responsabilités des élus ont été réactualisées au sein de l'organisation définie pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de gérer la crise déclenchée par la survenance d'aléas associés aux risques.

Le tableau infra résume les nominations désormais applicables pour la mise en œuvre du PCS approuvé en novembre 2013 (délibération n° 2013/72), avec les précisions suivantes :

- À chacun des conseillers municipaux élus en 2014 est attribuée une responsabilité prévisionnelle au sein du Poste de Commandement Communal (PCC). L'exercice de cette responsabilité est subordonné à la disponibilité du conseiller municipal lors de l'activation du PCS ou lors d'une crise de longue durée. Ainsi, les Responsables PCC suppléants permettent d'ajuster la gestion de la crise à son contexte : mise en place de l'équipe initiale, constitution de l'équipe de relève, attribution de missions spécifiques...
- Les Responsables secteur titulaires, conseillers municipaux et membres du PCC, restent mobilisés en dehors de la crise.
- Les Responsables secteur suppléants, membres du PCC et non conseillers municipaux, sont inchangés depuis novembre 2013.

<b>PCS &amp; DICRIM : nominations (juin 2014)</b>	<b>Poste de Commandement Communal</b>	
	<i>Directeur des opérations de secours</i>	Thierry BRUNET
	<i>Responsable communication</i>	Gérard AMIRAULT
	<i>Responsable des actions communales</i>	Guy MONTIER

	<i>Responsable logistique</i>	David MASSÉ
	<i>Responsable terrain hébergement</i>	Brigitte GRENAT
	<i>Responsable PCC suppléant</i>	Maud BERTIN
	<i>Responsable PCC suppléant</i>	Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE
	<i>Responsable PCC suppléant</i>	Claudy MAURICE
	<i>Responsable PCC suppléant</i>	Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA
<b>Secteur PCS</b>	<i>Responsable secteur titulaire</i>	<i>Responsable secteur suppléant</i>
<b>Plaine nord</b>	Isabelle GUÉRIN	Pascal MÉREAU
<b>Bourg nord</b>	Caroline ANTOINE	Jean-Louis PROUTEAU
<b>Bourg centre est</b>	Jean-Paul DURAND-MASSÉ	Eddy CHAMPIGNY
<b>Bourg centre ouest</b>	Philippe DOREAU	Pascal BEILLARD
<b>Bourg sud</b>	Benoît VANDENDORPE	Gilles TARDIEU
<b>Plateau sud ouest</b>	Jean-Bernard ALLUIN	Roger MINIER

#### **2014/40. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement**

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire doit élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,

Considérant que le rapport présenté pour l'année 2013 détaille les caractéristiques du service de l'assainissement collectif et non collectif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2013 annexé à la présente délibération.

#### **2014/41. Décision Modificative N°1 – Budget Communal 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**DECIDE** les autorisations spéciales des virements de crédits suivantes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 67	Charges Exceptionnelles	+ 300.00 Euros
Compte 022	Dépenses Imprévues	- 300.00 Euros

**APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2014.

#### **2014/42. Devis fabrication d'une échelle**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Berton à Parçay-sur-Vienne concernant la fabrication d'une échelle d'accès aux combles de la mairie. Ce devis s'élève à 185,00 Euros H.T.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis de l'Entreprise Berton de Parçay-sur-Vienne d'un montant hors taxes de 185,00 Euros H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 dans l'opération 179 Réhabilitation de la mairie.

<b>2014/43. Devis curage des fossés et terrassement</b>
---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Thibault à Ports-sur-Vienne concernant le curage des fossés et terrassement des deux côtés de la route de Peuil. Ce devis s'élève à 5 832,00 Euros H.T.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis de l'Entreprise Thibault de Ports-sur-Vienne d'un montant hors taxes de 5 832,00 Euros H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 à la ligne 61523 Voies et réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.  
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

*Le Maire<sup>1</sup>*  
*Thierry BRUNET*

---

*1 Le présent extrait du registre, sans la page 6/6 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.*

**Séance du 17 juin 2014 : liste des délibérations et tableau des visas**

- 2014/34. Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de bancs d'essai de groupes électrogènes par le 12<sup>ème</sup> BSMAT (CPE)
- 2014/35. Numérotation des habitations dans les hameaux
- 2014/36. Convention de récupération d'animaux Société Fourrière Animale 37
- 2014/37. Révision du loyer – Logement communal 15 rue principale au 1<sup>er</sup> juillet 2014
- 2014/38. Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine
- 2014/39. Nomination des responsables pour le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
- 2014/40. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement
- 2014/41. Décision Modificative N°1 – Budget Communal 2014
- 2014/42. Devis fabrication d'une échelle
- 2014/43. Devis curage des fossés et terrassement

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAUTL Gérard	
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	<i>Absent</i>